

# RESTAURER & AMENAGER

Kit média



**Restaurer & Aménager** accompagne ses lecteurs de A à Z dans la restauration et l'aménagement de leur cadre de vie. Et ceci tout en les éclairant sur les différents produits et techniques qui font la tendance dans ce domaine, afin de les orienter dans leurs choix et les épauler dans leur démarche.

**Restaurer & Aménager** aide le lecteur tout au long des étapes de la restauration ou de la rénovation de sa maison. Un tirage moyen de 70.000 exemplaires distribués sur toute la France.

## PARUTIONS 2017

### THÈMES

- Revêtements muraux N° 31 Janvier-Février
- Matériaux anciens
- Salles de bains :
- Piscine (1)

---

- Revêtements de sols intérieurs N° 32 Mars-Avril
- Toiture
- Jardin (1)
- Véranda

---

- Aménagements d'espaces N° 33 Mai-Juin
- Piscine (2)
- Rangement
- Cave

---

- Ouverture N° 34 Juillet-Août
- Jardin (2)
- Cuisine

---

- Chauffage (I) N° 35 Septembre-Octobre
- Ecoproduits
- Parquet : Sécurité & Domotique

---

- Chauffage (II) N° 36 Novembre-Décembre
- Pierre
- Escalier
- Isolation

Envoi des dossiers de presse :  
à l'attention de Cyndie Bouvier [cyndie@adventiss.com](mailto:cyndie@adventiss.com)  
ou [maison@adventiss.com](mailto:maison@adventiss.com)

\* Sous réserve de modifications et tout en sachant que d'autres thèmes seront abordés

### Chef de publicité

**Stéphanie BESNARD**

Tél: 09.67.50.43.38 - [stephanie@adventiss.com](mailto:stephanie@adventiss.com) - [www.adventiss.com](http://www.adventiss.com)

- PÉRIODICITÉ - BIMESTRIEL.
- NOMBRE DE NUMÉRO - 6 numéros par an.
- PRIX AU N° - 4,50 €
- COEUR DE CIBLE - 37 - 59 ans / 58% hommes / 42% femmes.
- TIRAGE MOYEN - 70 000 exemplaires.
- Diffusion Nationale - 36 000 exemplaires dont 5000 abonnés.

## TARIFS 2018

### EMPLACEMENTS (Euros H.T.)

PRÉFÉRENTIELS	QUADRI
Simple page	
4e de couverture	8 900€
2e de couverture	7 500€
3e de couverture	6 700€
Face édito / Face sommaire	7 000€
Page 1er cahier	6 200€
Doubles pages	
Double d'ouverture	13 100€

STANDARDS	QUADRI
Double page	11 900€
Page	5 900€
1/2 page	3 700€
1/4 page	2 500€

### INFORMATIONS TECHNIQUES

FORMATS	FORMATS EN mm
Page	210 x 280
Doubles page	420 x 297
1/2 page hauteur	92 x 260
1/2 page largeur	190 x 125
1/4 page	95 x 125



### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1°) Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de ventes et de règlement. 2°) L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 2 mois avant le bouclage et 3 mois pour les couvertures. 3°) ADVENTISS se réserve le droit de modifier les conditions du présent tarif même pour les ordres en cours sous réserve d'un préavis de 3 mois. 4°) La publicité paraît sous la responsabilité de l'annonceur. L'éditeur se réserve le droit de refuser à tout moment une insertion qui paraîtrait contraire à son intérêt ou à l'esprit de la publication ou de ses lecteurs. 5°) Toute réclamation doit sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion. En cas de contestation, le Tribunal de commerce de Nanterre demeure seul compétent. 6°) L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. 7°) Tout mandataire pourra, à la demande de la régie, produire un contrat de mandat le liant à un annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans le support au cours de la période concernée. Dans le cadre d'un contrat de mandat, l'original sera communiqué à l'annonceur, le duplicata étant envoyé au mandataire. Ces factures comporteront une remise professionnelle de 15%, calculée sur le net après dégressifs. 8°) Toutes taxes existantes ou à venir seront à la charge de l'annonceur. 9°) Les factures seront réglées à 30 jours le 10. Pour les nouveaux clients ou pour ceux ayant eu des incidents de paiement, ADVENTISS pourra exiger un règlement des insertions avant parution, à la signature de l'ordre, sans escompte. 10°) Un annonceur publiquement absent du titre les 12 derniers mois précédents sera considéré comme un nouvel annonceur. 11°) En cas de retard de paiement, l'exécution des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront calculées et facturées au taux légal en vigueur. 12°) Remise sur le chiffre d'affaire : ce dégressif est réservé à l'annonceur (ou groupe d'annonceurs appartenant à un holding commun) sur la base du cumul de CA brut (tarif) réalisé par lui ou son mandataire pour son compte au moment de la passation de l'ordre. Idéité ou progrès : Cette remise s'applique aux marques. Elle prend en compte l'évolution du CA annuel brut (tarif) de la marque entre l'année précédente et l'année en cours. Cette remise ne concerne que les marques ayant réalisé un CA l'année précédente. Si plusieurs ordres sont passés pour un même annonceur au cours de l'année, les remises seront calculées ordre par ordre sur le palier de CA atteint, sans rétroactivité. 13°) Les remises et dégressifs sont calculés sur le tarif brut de l'insertion. La remise professionnelle s'appliquera s'il y a lieu sur le prix ainsi obtenu. Tarifs applicables à partir du 1er octobre 2007.

## Restaurer & Aménager c'est :

- Des techniques
- Des explications
- Des conseils et astuces
- Des pas à pas
- Des découvertes ...